



Quel contrat choisir en gardant son CDI ?

Par **Marine59200**, le 11/02/2015 à 09:30

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI pour une société et cela depuis 1 an et demi.

J'ai un ami qui souhaite créé sa marque de vêtements et il souhaite que je l'épaule afin de construire son dossier, demande de financement, démarchage de fournisseurs, lancement des produits, ... En gros il souhaite que je l'épaule au quotidien pour la création et le développement de sa marque et que l'on fasse un vrai binôme.

Seulement, je souhaite me couvrir et ne pas me faire arnaquer au cas où la marque fonctionne pour pas qu'il ne me "jette" dès que sa marque sera lancée et si elle marche bien! Comment faire ? Quel contrat établir entre lui et moi tout en gardant bien évidemment mon poste en CDI actuel ?

Une simple déclaration sur l'honneur suffit-elle ?

Merci de me conseiller assez rapidement.

Cordialement.

Marine.

Par **P.M.**, le 11/02/2015 à 09:39

Bonjour,

Une déclaration sur l'honneur reste d'être insuffisante, un statut d'associé serait sans doute plus adapté mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste...

D'autre part, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...